

Un pasteur jurassien témoin de l'histoire de son pays pendant la Révolution française : Théophile-Rémy Frêne

Autor(en): **Bandelier, André**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Actes de la Société jurassienne d'émulation**

Band (Jahr): **73 (1970)**

PDF erstellt am: **20.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-549875>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Un pasteur jurassien
témoin de l'histoire de son pays
pendant la Révolution française

THÉOPHILE - RÉMY FRÊNE

par André Bandelier

INTRODUCTION

De Charles-Ferdinand Morel, qui utilise les matériaux historiques réunis par le pasteur Frêne pour publier en 1813 son *Abrégé de l'histoire et de la statistique du ci-devant Evêché de Bâle*, à Victor Erard fondant en partie son *Visage de l'Evêché de Bâle au dix-huitième siècle* sur des citations de *Cléobule* et du *Journal*, la chronique historique du ministre de Tavannes a été largement mise à contribution, et des extraits ont été donnés par différents auteurs. Si l'hospitalité de Frêne envers l'abbé Monnin et ses religieux lors de l'occupation de la courtine de Bellelay en mai 1793 est déjà soulignée par P. Mandelert devant les membres de la Société jurassienne d'Emulation en 1866, nous devons à Xavier Kohler, conservateur des archives dès 1864, les seuls passages importants transcrits. Dans une première communication en 1869, l'historien bruntrutain avait marqué toute l'importance du document. En octobre 1871, il présentait devant l'assemblée de l'Emulation un manuscrit comprenant des extraits du *Journal* avec table analytique des matières et des personnes mentionnées. Des deux parties distinctes, l'une scientifique et l'autre à la fois historique et littéraire, de ces *Souvenirs d'un pasteur de campagne jurassien au XVIIIe siècle*, ne fut publiée que la première, sous le titre *Observations météorologiques, économiques et rurales dans l'Erguel et la Prévôté de Moutier de*

1747 à 1804, dans les « Actes » de la même année. En 1877 et 1878, le « Musée neuchâtelois » accueillait les notes intéressant la principauté de Neuchâtel et intitulées *Glanures neuchâtelaises*. Armand Du Pasquier transcrivait dans la même revue, en 1924, un *Voyage d'un pasteur jurassien dans la Principauté de Neuchâtel au XVIIIe siècle* et livrait les impressions du desservant de Tavannes lors de son séjour du mois de juillet 1786. Deux correspondants des « Actes », le pasteur Gerber et le Dr Haldimann ont donné, l'un une biographie succincte de Théophile-Rémy Frêne en 1922, et l'autre, en 1942, un aperçu de ses mérites littéraires.

Il faut attendre la parution en 1964 de l'*Anthologie jurassienne* pour retrouver des extraits d'une certaine importance. Cette publication, dans laquelle Frêne trouverait une place plus adéquate parmi les mémorialistes que parmi les théologiens, nous a incité à entreprendre cette trop brève étude. Nous approuvons entièrement M. Willy Gonseth, chargé de rédiger l'introduction au personnage qui nous occupe, quand il déclare : « Celui qui veut connaître l'histoire du Jura doit passer par lui. » Malheureusement, nous devons constater que ceux qui ont révélé jusqu'alors ses textes n'ont jamais respecté la globalité de l'œuvre. C'est maintenant à une transcription intégrale qu'il faut viser, si l'on veut travailler de façon constructive.

Le *Journal* de Frêne, conservé aux archives de l'Etat de Neuchâtel, forme sept volumes in-octavo. La reliure, sommaire, a été reconnue par l'archiviste plus ancienne que l'écriture. L'œuvre, au titre exact de « Roole Pour et Par moy Theophile Remy Fresne Commencé ce 24. Avriile 1741 fait a Pery » et portant l'inscription latine « Omnia conando, docili(s) solertia vincit », est propriété de l'Etat.

Le manuscrit s'est transmis à travers la famille du doyen Morel, époux d'Isabelle de Gélieu, petite-fille du chroniqueur. C'est ainsi que Mme Cécile Bandelier-Morel, femme d'Alphonse Bandelier, pasteur et conseiller d'Etat, l'a prêté à Xavier Kohler au siècle passé avant qu'elle ne le remette à son frère Charles, médecin à Fleurier. Parmi les derniers possesseurs, Mlle C. Morel, de Clarens, l'a mis à la disposition d'Armand Du Pasquier et Mme Daveau-Morel, de Paris, arrière-petite-fille du doyen, l'a cédé récemment à l'Etat de Neuchâtel.

Si nous reprenons l'œuvre volume après volume, nous pouvons établir le tableau suivant : le premier tome comprend les années 1741 à 1764, augmenté de souvenirs s'étendant sur la période 1732-1740, le deuxième s'arrête en 1775, le troisième en 1779 et le qua-

trième en 1785, le suivant recouvre la période 1786-1789, le sixième les années critiques 1789-1794 et le dernier le reste de la vie du pasteur, mort en juin 1804. Le tout comporte 3114 pages.

Pendant plus d'un demi-siècle, Théophile-Rémy Frêne a consigné à intervalles réguliers les événements, grands ou petits, qui l'ont frappé. Nous avons choisi d'analyser son journal historique entre le mois de décembre 1792 et juin 1793, période troublée et particulièrement riche d'enseignements pour les Etats de l'ancien évêché de Bâle.

Apparemment, aucun souci d'ordre n'a présidé à l'élaboration de cette chronique, sinon la volonté de noter scrupuleusement, en suivant les caprices de la chronologie, le retentissement d'un événement de portée mondiale, la Révolution française, sur la destinée attachante d'une modeste population.

La discontinuité de la relation nous a obligé à procéder à un regroupement thématique. Celui-ci nous a permis de démêler l'imbroglio des faits, en lui-même significatif, et d'exposer ces derniers plus clairement. La lecture du document original finalement s'impose pour rendre au témoignage sa saveur initiale et son aspect global, qui font toute sa valeur.

Après avoir marqué l'importance des événements de politique extérieure, nous avons mesuré leurs conséquences sur le plan jurassien et leurs répercussions immédiates dans la vie locale et quotidienne. Les relations sociales, cultivées par le desservant de la cure de Tavannes, nous ont aidé à comprendre les réactions du ministre du culte comme celles de l'homme, à marquer la relativité du point de vue, face à ce redoutable bouleversement engendré par la propagation des idées, mais aussi par la proximité des armées de la nouvelle république.

Il ne s'agit nullement d'une étude exhaustive. La personnalité du narrateur est assez riche pour susciter encore maints commentaires. La confrontation indispensable avec d'autres sources contemporaines n'a pas toujours été facilitée par la bibliographie, certes volumineuse, mais très inégale. Nous estimerons avoir atteint notre but si nous réussissons à montrer au lecteur l'intérêt d'une publication intégrale de ce journal personnel.

Nous ne voudrions pas terminer sans remercier tous ceux qui nous ont aidé dans nos recherches : en premier lieu, les archivistes, MM. Courvoisier, Freudiger, Rais et Schnegg. Cette analyse doit beaucoup au professeur Louis-Edouard Roulet, directeur du séminaire d'histoire de l'Université de Neuchâtel, qui a suivi avec sollicitude nos premiers travaux.

POLITIQUE EXTÉRIEURE, POLITIQUE INTÉRIEURE

Les transformations radicales survenues en France constituent l'élément moteur de tous les bouleversements qu'enregistre le pasteur Frêne sur le plan régional. Les événements de politique intérieure et extérieure s'éclairent réciproquement et nous ne les dissociérons pas.

Décembre 1792. La déclaration de paix au monde, proclamée par la Constituante au printemps 1790, tombe dans l'oubli. Le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes — une des options fondamentales de la République — bouleverse le droit public européen. A cela s'ajoute une politique des frontières « naturelles » reprise par les Girondins et en apparence si rationnelle, si conforme aux institutions nouvelles que la France s'est données. Ces choix fondamentaux se concrétisent dans les décrets du 19 novembre et du 15 décembre 1792, instituant libération des peuples et guerre de propagande révolutionnaire. Principes contradictoires dans le cas de l'évêché de Bâle. Si nous appliquons le critère des frontières naturelles, la limite se situe sur la plus haute crête du Jura, soit le Chasseral. Par contre, une minorité des habitants était alors favorable au rattachement à la France et, conformément à la libre disposition des peuples, la ligne de démarcation passe par Delle et suit le Doubs.

Dans le Porrentruy — comme dans les territoires occupés de Belgique, de Rhénanie et du comté de Nice —, une assemblée se réunit à l'instigation des généraux français, jusqu'alors fort circonspects et généralement respectueux du traité de 1780, en vertu duquel ils se trouvent dans les États du prince Joseph de Roggenbach, et prépare déjà, *nolens volens*, la réunion à la république voisine. La suite est connue: érection d'une république fédérée éphémère, proscription du prince et départ de celui-ci pour Constance, mise aux arrêts de ses officiers, pouvoir aux mains du « triumvirat » Rengguer-Demars-Gobel.

Une partie diplomatique serrée se joue alors entre la France et les louables cantons helvétiques. A fin août 1792, un *modus vivendi* avait été accepté qui équivalait pratiquement à abandonner à la France la partie septentrionale, soit le grand-bailliage d'Ajoie, la prévôté de Saint-Ursanne et le Clos du Doubs, le bailliage de

Delémont, la Franche-Montagne des Bois et les bailliages allemands, tandis que le reste de la Principauté — Bellelay, la prévôté de Moutier-Grandval, l'Erguel, les seigneuries d'Orvin et de la Montagne de Diesse, les villes de Bienne et de La Neuveville — devait à ses combourgeoisies, mais aussi à la diplomatie conciliante de l'ambassadeur français Barthélemy, d'être compris dans la neutralité helvétique. La République, soucieuse de conserver une position stratégique clé au moment où la coalition européenne accentue sa pression et attentive à préserver la paix avec les cantons, flanc-garde providentiel, a choisi la modération, malgré sa propension à sacrifier les faits aux principes. La lutte, dès lors, se joue entre diplomates français avisés et nouvelles autorités départementales, dont le prosélytisme ardent remet en cause le compromis. Les présences bernoise et soleuroise dans la partie méridionale de l'Evêché, très actives, complètent ce tableau. Défenseurs de la région restée en dehors de l'orbite française, ces deux cantons — et Berne tout particulièrement — pratiquent une politique prudente, sans exclure la possibilité de s'arrondir territorialement en temps opportun, en profitant d'une désagrégation définitive de l'ancien Etat ecclésiastique.

Entre l'enclume et le marteau, quelques modestes populations. L'intérêt du *Journal* de Frêne réside justement dans l'enregistrement quotidien de petits faits, conséquences de l'extrême complexité de la situation, qui nous permettent de mesurer la résonance locale de décisions prises le plus souvent ailleurs. Après avoir esquissé les grandes lignes de la situation, nous devons revenir à une vue plus restreinte, mais plus précise, et reprendre les événements en respectant l'ordre d'importance accordé par le chroniqueur à chacun d'eux. Nous pourrions, à l'aide d'un système de cercles concentriques aux contours de plus en plus lâches, marquer graphiquement le degré de réceptivité du pasteur de Tavannes face à l'événement. Nous étudierons donc les faits concernant la prévôté de Moutier-Grandval d'abord, la Courtine ensuite, où l'abbaye de Bellelay exerce une véritable fascination sur le pasteur, l'Erguel et Bienne où le bailli Imer, son beau-frère, joue un rôle délicat. La nouvelle République rauracienne n'intéressera que lorsque le fait entraîne quelque conséquence dans le sud de l'Evêché. Trois événements majeurs, survenus entre le mois de décembre 1792 et juin 1793, nous serviront de fil conducteur : instauration de la République rauracienne, réunion de celle-ci à la France, invasion des villages de la courtine de Bellelay.

En octobre et novembre 1792, le mouvement révolutionnaire

avait progressé, puis vaincu dans la moitié septentrionale de l'Evêché, occupée par les troupes françaises et dirigée par les impuisantes Régences. L'appui étranger, déterminant, avait abouti à la convocation de la première assemblée du pays depuis l'érection de la République rauracienne pour établir la constitution nouvelle. Frêne note très sobrement l'événement : principaux acteurs, départ du prince — quelques mois plus tard, il précise que Berne n'y fut pas étranger —, assemblée des Etats du 17 décembre, proscription de Joseph Roggenbach et mise aux arrêts de ses officiers. Aucun jugement de valeur. Seules les conséquences impliquant la partie méridionale de la Principauté, et encore avec des nuances, seront développées, et tout naturellement les affaires de la prévôté de Moutier-Grandval d'abord. Ici, nous assistons à un bref mouvement de panique. Le lieutenant baillival Joseph Bajol est incarcéré à Delémont. Point de troupes étrangères, et pourtant les maires, voëbles et justiciers se sont démis de leurs fonctions eux-mêmes. Ceux de la vallée de Tavannes n'ont pas osé s'asseoir à leurs places habituelles, le dimanche 16 décembre, au temple de Chindon. Mais bientôt, l'on se ressaisit. L'invitation à participer à l'assemblée des Etats de la Rauracie a été refusée — la même attitude avait été adoptée en mai 1791 malgré un rescrit du prince —, les Prévôtois fondant leur argumentation sur les droits particuliers qui leur furent constamment reconnus, consignés dans les Rôles de 1461 et 1652. Refusant à la fois une régence et les observations du général Demars relatives à leur adhésion « naturelle » à la République rauracienne, les Prévôtois jouent l'appui bernois et s'organisent de façon autonome. C'est toute l'histoire de la difficile rédaction d'un code provisoire de gouvernement. Entre-temps, un véritable règlement de compte a secoué l'Orval. David Frêne, de Reconvilier, meurtrier de Criblez, de la Reuchenette, a été retrouvé assassiné le lendemain du nouvel an. Le chroniqueur laisse entendre que l'ordre de le liquider est venu de haut. Emissaire des Français selon certains, ce personnage équivoque joua plutôt à l'agent double. Nous avons retrouvé, dans les documents publiés par Joliat sur l'Erguel, un rapport du défunt daté du 1er septembre 1792 et destiné au gouvernement du prince-évêque sur la situation des territoires occupés par les Français. Mais les notabilités de la Prévôté sont tout à la rédaction du nouveau code. Nous suivons son élaboration avec d'autant plus de précisions que les députés qui effectuent souvent le voyage de Berne s'arrêtent à la cure de Tavannes : passage de M. le bandelier Grosjean et de trois députés le 8 janvier 1793, composition du comité de rédaction, lecture par le pasteur lui-même du document provi-

soire les 18 et 24 février à Reconvilier, assemblée de mairie le 26 février, réunion de la grande mairie à Pont Sapin.

Pendant ce temps, le passage de Pierre-Pertuis, si souvent cité dans les rapports de l'ambassade française, est gardé par intermit- tences. Frêne ne manque pas d'inviter le commandant du piquet biennois, très réduit, et nous connaissons ainsi toujours les effectifs. Peu de chose à rapporter de Bellelay très menacé, où seules les absences de son abbé et la présence d'une escouade soleuroise de douze hommes rappellent la situation délicate de la Courtine. L'Erguel voisin, lui, a été pris de la fièvre révolutionnaire. Etran- gement pourtant, le narrateur revient aux constatations sèches, déjà rencontrées au moment du bouleversement qui amena la vic- toire des révolutionnaires à Porrentruy, pour noter le soulèvement du Haut-Erguel, où l'horlogerie avait déjà atteint un développe- ment intéressant, l'assemblée du pays qui suivit, le rôle du maire Liomin et le désaccord des députés. Un seul point le retient plus longuement : le sort du bailli Samuel Imer, son beau-frère, installé à Perles depuis sa fuite et qui essaie de redonner un semblant d'auto- rité à la Régence d'Erguel.

La question diplomatique de la Rauracie semblait résolue, lorsque les commissaires de la Convention arrivent à Porrentruy en février 1793. Les notes rassurantes de l'ambassadeur Barthélemy, le rappel du bouillant Demars avaient favorablement impressionné les cantons. Mais décidés à corriger une « erreur » du Comité exécutif, les Laurent, Monnot et Ritter manifestent l'intention de réunir à la république fédérée toute les dépendances de l'ancienne principauté. La menace pèse d'abord sur la prévôté de Moutier- Grandval. Le dimanche 3 mars 1793, les commissaires envoient des officiers dans toutes les paroisses pour inviter les communau- tés à se faire représenter à l'assemblée de Porrentruy, convoquée pour le 7. Mal accueillie partout, cette démarche provoque la stupeur dans le Corps helvétique. Barthélemy lui-même proteste vigoureusement, offre sa démission, mais reçoit le soutien et l'approbation du ministre Lebrun. Frêne, pour une fois, devient prolix, quand il relate les aventures de M. Brandès de Weissem- bourg, l'officier alsacien envoyé le 3 mars à Tavannes. Ce témoi- gnage importe avant tout par les lumières qu'il jette sur la façon dont le peuple du lieu participe à l'élaboration d'une décision fon- damentale.

Sortie du culte. L'officier veut parler. On l'interrompt pour lui signifier que la paroisse délibérera afin de décider si on l'écou- tera ou non. La proclamation est lue à la cure devant quelques

notabilités. Mais le Français est à nouveau arrêté par un porte-parole des paroissiens qui attendent impatiemment à l'église. Finalement, le maire revient pour signifier le refus de la communauté. Les Français, auxquels on souhaite toutes sortes de prospérités, se sont mépris sur l'ancienne appartenance de la Prévôté. L'Alsacien n'aurait même pas obtenu confirmation écrite de son passage à Tavannes, si le pasteur ne s'était obligeamment entremis.

Après un vote irrégulier, la troisième et dernière assemblée de la Rauracie aboutit à la réunion avec la France. D'importantes réserves — droit de toujours constituer un territoire autonome et de continuer à professer la foi des pères — ne pouvaient de toute évidence être transmises à Paris à cette époque. Pourtant l'événement ne modifia en rien le statut du reste de l'Evêché. Dès lors, les préoccupations quotidiennes, sociales et professionnelles dominent le récit du chroniqueur, et nous devons attendre une nouvelle initiative des révolutionnaires français pour retrouver la politique. Seule la conversation des nombreux convives de la cure de Tavannes apporte quelque précision sur des événements survenus antérieurement.

En avril et mai 1793, les alertes et les faux bruits font craindre pour la sûreté de Bellelay. L'abbé, Ambroise Monnin, encore président des Etats réunis en 1791, ne peut avancer les mêmes arguments que les Prévôtois pour rejeter les prétentions françaises. De plus, l'appartenance de ses possessions au bailliage de Delémont, ses intérêts nombreux dans le Mont-Terrible, la participation des villages de la Courtine aux assemblées de la République rauracienne, le placent dans une situation particulièrement inconfortable. Il y a bien la sauvegarde soleuroise — le col de Pierre-Pertuis a été abandonné par les Biennois le 10 mai — mais que pourront douze hommes, même résolus, face aux levées en masse de la Grande Nation ? La crainte d'indisposer les cantons sauva toutefois l'abbaye de l'annexion immédiate. Fin avril, le Comité de salut public avait donné satisfaction au ministre des affaires étrangères et avait décidé de faire provisoirement bénéficier Bellelay de la neutralité helvétique. Pourtant le territoire de l'abbé, qui, le dimanche venu, permet aux esprits pieux du voisinage de vivre leur foi malgré les interdictions, est constamment exposé aux violences des autorités départementales du Mont-Terrible. Contre la politique de leur gouvernement, celles-ci décrètent finalement l'annexion par la force et chargent le général Monter de l'exécution. Le déroulement complet de cette nuit dramatique du 19 au 20 mai 1793 est décrit avec beaucoup de couleur par le narrateur : l'alerte donnée à Tavannes et

l'angoisse des habitants, l'avance française et la mission du Soleurois Studer, le départ des religieux et l'hospitalité offerte à l'abbé par Frêne, les contacts épistolaires du prélat avec les louables cantons, le recul des Français et les mesures prises en Prévôté — garde de Tavannes et piquet de la Rouge Eau —, le départ de l'abbé pour Bienne. Le Comité de salut public désavoua l'entreprise et cassa bientôt les décisions prises à Porrentruy. Cependant, cette invasion limitée avait démontré l'incapacité des Confédérés à répliquer à la poussée étrangère et leur manque de préparation devant une guerre révolutionnaire. Rappelons que les Montagnards remplaçaient les Girondins à la Convention et qu'un renversement de la situation militaire — 18 mars, défaite de Neerwinden ; 5 avril, désertion du général Dumouriez — infléchissait la politique extérieure de la République dans le sens de la modération.

Les premières difficultés du Mont-Terrible transparaissent également : à Tavannes s'arrêtent des prêtres réfractaires essayant de trouver asile à faible distance de leurs paroisses. Puis le pasteur retrouve ses concitoyens prévôtois, occupés maintenant, après avoir éprouvé bien du mal à persuader chacun de la bienfaisance de la nouvelle constitution, à gagner l'approbation bernoise. Une déléguation présente le document la dernière semaine de mai et celui-ci, qui préserve la combourgeoisie de 1486, est approuvé après quelques corrections de détails. LL. EE. multiplient à cette occasion les marques d'affection et les promesses de secours, mais conseillent la prudence à leurs combourgeois, tout en les assurant des bienveillantes dispositions de la France. Alors s'installent les piquets de la Prévôté — au moulin de la Rouge Eau, à Fornet-Dessous, à Courrendlin, à Corban et dans la gorge d'Elay —, toujours onéreux pour les communautés, destinés moins à décourager l'agression qu'à prévenir les incidents fâcheux.

VIE QUOTIDIENNE

Quand la narration repose sur un support territorial restreint — c'est surtout le cas des événements survenus en Prévôté —, le récit de Frêne se rapproche si fort de la vie que les faits s'inscrivent dans le quotidien de chacun. Les bouleversements décrits amènent une situation anarchique, souvent préjudiciable aux simples particuliers. Ainsi le *Journal* fournit l'exemple du fermier Strahm en procès avec la communauté de Tavannes et que le départ précipité du prince-évêque empêche de recourir contre un jugement défavorable. La force et la menace se substituent aux lois. Pour contraindre le granger de la cure à s'acquitter de son arriéré, les habitants viennent en masse exiger le paiement et le pasteur qui s'est entremis est bafoué.

Les contestations de l'époque nous font pénétrer dans un dédale instructif, celui des instances appelées à juger les différends, révélateur en ce sens que l'exercice de la justice représente l'un des attributs essentiels de la souveraineté. Dans le cas cité plus haut, la cause a été traduite devant le tribunal de la seigneurie de Moutier-Grandval et appel a été interjeté devant le Conseil aulique de Son Altesse. De plus longues démarches seront nécessaires au pasteur Frêne pour recouvrer le loyer annuel de Strahm, son granger. Partant pour Lamboing, celui-ci a sans doute estimé avoir le droit de se dédommager de ses récents déboires. Frêne effectue le voyage de Bienne pour solliciter successivement le bailli de Nidau, représentant de LL. EE. de Berne, le maire de Bienne, officier du prince et le maire de Nods, chargé de l'exécution du mandat seigneurial finalement obtenu, ceci en raison de la complexité du jeu des souverainetés dans la minuscule seigneurie de Diesse.

Comme dans la plupart des journaux personnels de l'époque, les caprices de la météorologie retiennent l'attention. Deux fois l'an, le narrateur livre un rapide résumé de ses observations, mais cite directement dans le récit les phénomènes naturels les plus inattendus : offensive de la neige en plein été, orages exceptionnels ou gelées catastrophiques. Le pasteur d'alors reste propriétaire terrien et, par là même, s'associe étroitement à la vie des campagnards. Le voyage de Bienne lui permet, entre autres, de s'assurer

une fourniture en graines de fenasse pour l'automne suivant chez un paysan du Seeland.

La responsabilité des bonnes mœurs incombe à l'Eglise et les consistoires exercent une influence températrice. Ce qui frappe dans la façon de vivre, c'est cette cordialité fruste, nullement apprêtée, une hospitalité jamais démentie, cette impression de partager une existence parfois pénible, toujours jugée avec indulgence pourtant. Lieu des rencontres sociales et repaire des trop nombreux ivrognes, le cabaret domine la vie publique. Là s'échafaudent les marchés et se règlent les paiements, se discutent les problèmes locaux, s'extériorisent aussi parfois une agressivité masculine mal contenue. Le penchant à boire avec excès, une des calamités de ces campagnes retirées, est bien entendu dénoncé par le pasteur, alors que le maire Saunier lui-même provoque le scandale par ses débordements bachiques...

Un voyage nous invite à nous arrêter devant les beautés de la création, la visite d'une humble servante nous fournit une recette inédite pour soigner les rhumatismes selon les traitements empiriques de l'époque. Autre conséquence des changements intervenus dans la Principauté: le service de diligence n'est plus assuré entre Bâle et Bienne, et Frêne est contraint de porter son courrier à Sonceboz, localité encore desservie. Quelques faits dépareillés, pêchés au gré des pages, mais qui, rassemblés par thèmes et surtout enrichis par la masse des renseignements accumulés pendant plus d'un demi-siècle par le pasteur de Tavannes, aideraient à mieux comprendre et ressusciter la vie qui fut celle de ces populations jurassiennes. Limitée à un laps de temps très réduit, notre étude ne peut qu'effleurer le problème et ne doit pas craindre cette apparence de discontinuité, jugée préférable à une ordonnance factice.

VIE SOCIALE

Une analyse de la vie sociale à la cure de Tavannes, même si elle repose sur la brève période considérée, révèle avec suffisamment de précisions les relations de Théophile-Rémy Frêne pour que nous puissions mieux connaître et apprécier les sources d'informations du chroniqueur. Un précieux recueil des archives de Corgemont conserve les documents collationnés par Th.-R. Frêne sans que nous puissions, la plupart du temps, indiquer la source précise du renseignement. Pour la période envisagée, voici la liste des textes rassemblés dudit volume :

- Proclamation du syndic général du pays libre de Porrentruy à ses concitoyens
Delle, 1er juin 1792 (Copie)
- Décret de la Convention nationale de France du 7 avril 1793, sur la neutralité de l'Erguel et du Münsterthal (Copie)
- Lettre de M. le bailli de Nidau à M. le pasteur Liomin à Péry, datée de Nidau, le 5 mai 1793, sur la situation en Erguel (Copie)
- Extrait du protocole de la Société patriotique d'Erguel à Saint-Imier, le 21 mai 1793
- Appointment de S. A., Monseigneur le Prince-Evêque de Bâle, intervenu sur très humble requête des députés des communautés de Sonvilier, Saint-Imier, Villeret et Courtelary, daté de Constance le 4 juin 1793 (Copie)
- Arrêté du Conseil général du Département du Mont-Terrible du 5 frimaire an II sur les cultes, accompagné d'une lettre d'Isaac Faigaux, géomètre, datée de Sorvilier, le 27 février 1794
- Note remise aux Cantons suisses par le lord Robert Stephan Fitzgerald, ministre plénipotentiaire de S. M. britannique
Berne, 30 novembre 1793 (Copie d'après l'imprimé).

La parenté constitue tout naturellement un premier centre d'intérêt. Habitant l'Erguel où s'est passée son enfance ou la région biennoise le plus souvent, ses parents appartiennent à tous les milieux de la population. Mais, par sa femme surtout, ils confinent fréquemment aux cercles dirigeants locaux. Son mariage, en 1758, avec la fille du seigneur châtelain d'Erguel, Marie-Marguerite Imer,

l'a introduit dans une famille dont l'histoire se confond longtemps avec les destinées de La Neuveville et de la seigneurie d'Erguel. Déjà fortement contesté pendant l'agitation de 1790-1791, Samuel Imer, le beau-frère, a dû fuir au début décembre 1792 et habite le Bas-Erguel resté fidèle, composant avec le maire de Bienne Wildermett et le receveur Heilmann — remplacé bientôt par l'ancien bailli de Saignelégier de Kempf — la Régence qui éprouvera tant de difficultés à affirmer son autorité, malgré la désunion des communautés erguélistes. Des nouvelles fragmentaires du fils Aimé et du neveu François, de l'épouse tombée en démence, du cousin Perrot, son secrétaire, et du valet Joseph témoignent des difficultés de la famille baillivale. En Erguel également habite un frère, conseiller à Courtelary, souvent en visite à Tavannes et d'autres moins intimes, comme les cousins Evalet et Criblez. Les proches abondent à Bienne, et le voyage de mai 1793 permet la rencontre du cousin Witz, vieux major célibataire, du banneret Haas, mari de la cousine Cathon Perrot, de sa belle-sœur, la cousine Sophie. Nous pourrions poursuivre en montrant comment le mariage de sa fille Isabelle avec le pasteur Jonas de Géliou élargit le cercle de ses connaissances vers le pays neuchâtelais et comment celui de sa petite-fille, Isabelle de Géliou, la protégée de Mme de Charrière, le lia tardivement aux Morel. Constatons seulement que Théophile-Rémy, déjà issu d'une lignée de ministres protestants, s'était associé aux plus importantes « dynasties » de pasteurs de la région, tout en gardant de solides attaches avec les gens les plus humbles de la partie méridionale de l'Evêché, et que les cercles dirigeants locaux comptaient des proches — frère, beau-frère, cousin — souvent installés dans les fonctions les plus importantes.

Associé à l'élaboration du code provisoire de gouvernement régissant la Prévôté, Frêne rencontre presque quotidiennement les notables de l'endroit: le bandelier Grosjean, devenu le véritable chef de ce minuscule Etat et si habile à sauvegarder les intérêts de ses concitoyens, les maires, ambourgs, voëbles et justiciers de la paroisse, parmi eux Abraham Tièche, l'ambourg de Reconvilier, dont le cabaret reçoit les visites fréquentes du pasteur. En Erguel, ses sympathies et les liens familiaux le portent vers les personnalités proches du bailli Imer: entre autres, les maires Laubscher de Perles, Bourquin de Sonceboz et Belrichard de Courtelary. Des relations assez suivies l'attachent également aux autorités biennoises, en particulier au maire Alexandre Wildermett et à son fils le receveur de Bellelay. Les modestes escouades biennoises et soleuroises, établies respectivement à Pierre-Pertuis et Bellelay, n'ont pas de secret

pour lui, et leurs commandants successifs, les Biennois Seitz et Ritter, les Soleurois Guldemann et Studer, dînent à Tavannes à moins que le pasteur lui-même ne leur rende visite. En résumé, alors que le prince-évêque est parti pour Constance, tout ce que la partie dite helvétique de la Principauté compte de personnalités parmi ceux — ils sont la grande majorité — que nous pourrions appeler les partisans de l'ordre entretient des relations plus ou moins suivies avec la cure de Tavannes. Théophile-Rémy Frêne apparaît déjà, riche d'un long et fécond ministère, comme une, sinon la figure marquante de la région. Tout le beau monde de l'époque, étrangers de passage compris, s'arrête volontiers à Tavannes. Durant l'hiver 1792 - 1793, nous avons relevé les noms suivants : le comte François-Louis d'Escherny, ami de Rousseau et des Encyclopédistes, qui rapporte les potins du Neuchâtel d'alors, M. Caselli, accompagnant M. Hürner, fils du chancelier d'Aarau. Sans compter les innombrables parents, Frêne visite à Bienne un monde de docteurs, de conseillers, de vieux militaires, jusqu'à la belle-mère du Genevois Vieusseux récemment nommé commandant des troupes françaises stationnées dans le Mont-Terrible, sans oublier le peintre Emmanuel Witz qui s'était acquis une certaine notoriété et pour lequel Théophile-Rémy Frêne et son épouse avaient posé en 1765 déjà.

Une place toute spéciale doit être ménagée aux relations avec le clergé de la Principauté, tant catholique que protestant. En dehors des colloques annuels de la Prévôté, des réunions de la Classe à Nidau, ses quatre collègues lui rendent fréquemment visite : Abraham-Charles Baillif, de Sornetan, Samuel Himely, pasteur de Court et Grandval, Charles-Henri et Georges Moschard surtout, respectivement ministres à Moutier et à Bévillard, et qui exercent également une influence notoire sur les destinées politiques de la contrée. D'autres rencontres fournissent l'occasion de retrouver les ministres du culte du reste de l'Evêché, ceux de la Classe d'Erguel notamment, dont Frêne fut le diacre vers les années 1759 - 1760. L'abbaye de Bellelay et ses religieux exercent une véritable fascination sur le pasteur. Les visites réciproques, fréquentes, sont soigneusement notées dans le *Journal* et les graves menaces qui pèsent alors sur l'institution retiennent son attention autant que les événements intervenant en Prévôté. L'invasion de mai 1793 montre à quel point la solidarité jouait entre ecclésiastiques des deux confessions rivales. Abbé, prieur, sous-prieur, cellérier et pères trouvent un accueil fraternel au presbytère et sont hébergés comme des parents. Singulier hasard, ils retrouvent là les collègues du ministre allant à la

Classe de Nidau et quelques prêtres émigrés. Rappelons que la collature de la paroisse a appartenu jusqu'en 1797 à l'abbé de Bellelay et que le maire de Tavannes installait le nouveau desservant au nom du chapitre de Moutier. Les religieux restent responsables de l'entretien de l'église. Au moment des plus graves menaces, ils ne reculent pas devant la réfection jugée nécessaire de la toiture du temple. Les relations du ministre protestant avec le clergé catholique ne se limitent pas aux prémontrés de l'abbé Monnin. Les prêtres réfractaires du Mont-Terrible trouvent également l'hospitalité à la cure : les frères Billieux, chanoines, le recteur Maître de Saignelégier, le curé de Saint-Brais Paumier, le vieux Theurillat, l'abbé Henzelin de Porrentruy reçoivent qui le logis, qui la collation, qui une recommandation pour une connaissance.

Les nouvelles colportées par les visiteurs que le pasteur juge dignes d'être rapportées confirment les constatations déjà faites. Ce que Frêne confie à son *Journal*, ce sont les difficultés, la maladie, la mort de personnes choisies parmi les belles relations : démence de Mme la baillive, ennuis de l'administrateur de Rinck et du lieutenant Joseph Bajol, nouvelles de M. Jonas de Géliou, son gendre, mort du justicier Gagnebin, du conseiller Jean-Rodolphe Thouvenin, du lieutenant Bajol et de sa fille Mme Moreau.

Après ce défilé de parents respectables, de prélats, de notables, une question se pose. Devons-nous conclure à un manque de contact avec le menu peuple de l'endroit, à une sorte de retranchement superbe parmi les privilégiés d'alors et l'élite de l'esprit ? Quotidiennement, les fonctions pastorales obligent Frêne à s'intéresser au sort des petites gens. Son intérêt pour les questions agricoles le rapproche de ces campagnards, paysans pour la plupart. Peut-être leurs aventures manquaient-elles un peu de relief pour ce pasteur très cultivé du XVIII^e siècle. Des figures rapidement esquissées nous parviennent tout de même : un certain nombre de paysans, qui déjà portent assez souvent des noms à consonance germanique (Strahm, Dellenbach), des servantes aux noms chantants du terroir (Marguerite Pécaut, Marianne Charpié, Annelet Grosjean), ces artisans qui dînent au presbytère pendant les travaux, le tailleur, les couvreurs... De plus, les cabarets de Tavannes, Reconvilier, Sonceboz et Bienne accueillent assez régulièrement le chroniqueur qui ne dédaigne pas de se mêler à tous dans une ambiance parfois un peu excessive, mais toujours chaleureuse. Appartenance à une sorte d'aristocratie locale ? Oui. Tour d'ivoire ? Non.

LE PASTEUR, L'HOMME

Paradoxalement, le travail pastoral n'est que fort peu évoqué dans cette partie du *Journal*. Peut-être, cette lacune n'est-elle due qu'au moment choisi, entièrement dominé par la redoutable acuité des problèmes politiques. Ou bien, à la fin d'un ministère fécond mais si long, le pasteur ne juge-t-il plus indispensable de s'y attarder ? Placé à la tête de la paroisse de Tavannes en 1763, Théophile-Rémy Frêne est resté depuis lors le chef spirituel des villages de Tavannes, Le Fuet, Saicourt, Saules, Loveresse, Reconvilier et Chaindon, formant la partie haute de la vallée de Tavannes, comprise dans la grande mairie d'Orval. Pendant l'hiver 1792-1793, nous retrouvons quatre seules allusions aux prêches hebdomadaires, célébrés au temple de Tavannes et à la chapelle de Chaindon. La première fois, c'est en février : nous apprenons la requête des communautés priant le ministre de présider à la lecture publique du code provisoire de la Prévôté. La seconde allusion, en mars, a trait à la démarche de l'officier Brandès ; les deux autres signalent la présence de parents aux cultes de Pâques et de Pentecôte. La même constatation s'impose pour les réunions de pasteurs, liées, elles, à des développements politiques quand elles sont rapportées : consultation avant l'envoi d'une lettre au haut inspecteur bernois de Jenner pour demander une nouvelle formule de prière aux puissances après le départ du souverain — conséquence très singulière du bouleversement de 1792 —, colloque annuel des pasteurs de la Prévôté dont la seule discussion relatée concerne certain article du projet de constitution, réunion de la Classe de Nidau dont nous n'apprenons rien d'autre que le passage à Tavannes des collègues prévôtois à l'aller et au retour.

A l'issue de cette étude, nous essaierons de broser un portrait de Frêne, tel qu'il se profile à travers les jugements, les réactions, les initiatives, les habitudes du chroniqueur. Une analyse fondée sur une brève période de cette existence attachante limite la portée de cette image, bien que les particularités relevées n'aient pas été infirmées par les quelques sondages opérés dans le reste de l'œuvre. Les fermes maximes de *Cléobule ou pensées diverses d'un pasteur de campagne*, publiées après sa mort en 1807, suffisent à démontrer la clarté et la finesse de l'esprit. De plus, l'homme cultivé se double

d'un tempérament curieux, dans le bon sens du terme, qui, à l'âge où tant d'autres ont sombré dans les désillusions de l'expérience, sait encore s'émerveiller et ne cesse de songer à des perfectionnements souhaitables. L'honnête homme recherche quelque référence savante dans le dictionnaire de Moreri, l'amoureux de la nature trouve quelques instants, en mai 1793, pour se rendre dans la campagne au débouché du Taubenloch, observant l'endroit où se divise la Suze, dont les deux bras traversent en partie la ville de Bienne avant de se réunir à nouveau.

Comme ses collègues, le desservant de Tavannes tient un bénéfice du prince et représente dans le pays la puissance temporelle de son souverain, au même titre que ses officiers. Frêne, privilégié, ne s'est pas coupé du peuple de l'endroit. Propriétaire campagnard soucieux d'améliorer le sort des paysans, il a participé aux activités de la Société économique de Bienne. Au moment où l'agriculture regagne sa primauté morale reposant sur une interprétation largement répandue de la volonté divine et raffermie par les progrès apportés par le siècle des lumières, il écrit un *Mémoire* récompensé en 1768 par la docte assemblée. Il s'inscrit dans cette lignée de pasteurs-cultivateurs « d'avant-garde », les Jean-François ou David Imer de La Neuveville, Samuel Himely longtemps à Court, Charles-Ferdinand Morel, sans oublier la famille neuchâteloise des Géliou, maîtres en apiculture et parents du ministre. Son « parfum » d'ancien régime n'implique aucune prévention contre l'idée de progrès.

Ceci n'explique pourtant pas totalement le ton si mesuré du chroniqueur, malgré des sentiments très loyaux envers le prince, quand il relate les événements révolutionnaires survenus dans l'Evêché. Derrière cette impassibilité qui fait tout le prix de ce témoignage historique, nous lisons parfois la stupeur, jamais l'animosité partisane : nulle épithète gratuite à l'égard des novateurs, mais un discours digne et serré qui analyse, recherche le pourquoi et le comment, s'abstient de jugements hâtifs, préfère le discontinu de la vie à la synthèse mensongère. Quelques expressions pourtant ne laissent aucun doute sur ses sentiments. Le départ du prince est considéré comme une catastrophe. La brochure contre-révolutionnaire de son beau-fils Jonas de Géliou est qualifiée d'excellente, non seulement en fonction de qualités intrinsèques, mais aussi en raison de son caractère violemment opposé au renouvellement proposé par la France.

Face à l'événement immédiat, imprévisible, le chroniqueur ne cache pas toujours son effarement — c'est le cas lors de la révolte d'Erguel — ; son appartenance au « parti de l'ordre » ne l'empêche

pas de s'émouvoir, même pour un homme si peu recommandable que l'espion Frêne. La plupart du temps pourtant, son attitude reste pleine de sang-froid, notamment lors de l'invasion des villages de la Courtine, lourde de menace pour un habitant de Tavannes. Mais le pasteur dépasse cette contenance stoïque. Refusant de se limiter à une attitude passive, il prend des initiatives, ménage l'avenir, commande parfois à l'événement. Il faut beaucoup de courage, en décembre 1792, pour opposer aux *Observations naturelles et politiques* du général Demars ses propres réflexions quant à l'appartenance de la Prévôté. Deux prêtres de confessions rivales fournissent alors au gouvernement du bandelier les arguments justifiant la neutralité prévôtoise qui prévaudront jusqu'à l'effondrement de 1797 : l'abbé Cléménçon, émigré de Miécourt fixé à Rossemaison, et l'auteur du *Journal*. Ce courage, Frêne le montre à d'autres occasions : dans son village, par exemple ; où il ne craint pas de se dresser seul contre toute une communauté si un homme est injustement brimé. Il devra quelques mois plus tard poursuivre son protégé Strahm plein d'ingratitude... Au moment où ses amis notables de la Prévôté édictent les règlements les plus sévères afin de ne fournir aucun prétexte d'intervention aux Français, il facilite l'hébergement de prêtres réfractaires. Courage émouvant, mais surtout efficace quand il se double d'un esprit avisé, d'un sens de la diplomatie qui permet d'éviter les faux pas. Lecteur du code, le pasteur avertit opportunément le bandelier de la mauvaise volonté manifestée par ses administrés et l'invite à ne pas paraître. Même attitude habile lorsqu'il soustrait l'officier Brandès au contact du peuple pour éviter toute parole ou geste malheureux d'un irresponsable.

« Travaillez aux choses du monde comme si vous y deviez toujours être », conseille-t-il dans *Cléobule*. Pour une fois, accord parfait entre les écrits et les actes. Cette constance dans la recherche du bien et du mieux, qualité maîtresse de cet homme éminent, fier d'œuvrer dans une vallée reculée pour ce qu'il pense être le bonheur du peuple, « loi suprême », force encore l'admiration.

